S A daujourd'hui

Lettre d'information

N° 154 Avril 2011



ÉDITORIAL

L'abstention massive qui a marqué les élections cantonales traduit-elle un désintérêt de nos concitoyens pour la gestion locale ou est-elle la manifestation d'une perte de confiance dans les institutions politiques et les élus ?

Dans l'un comme dans l'autre cas, il s'agit bien d'une crise de la démocratie, quand sur l'autre rive de la Méditerranée, des peuples se soulèvent pour exiger le droit à une expression politique.

Ils veulent leur part de la richesse confisquée par certains dirigeants et leur part de la croissance mondiale.

Dans le même temps, la France et l'Europe sont confrontées au vieillissement de leur population, à la montée des dépenses de solidarité, à la dette des États, et à la remise en cause de leur suprématie dans l'industrie et la recherche, par les grandes nations émergeantes qui tirent la croissance mondiale, pas seulement la Chine, mais aussi l'Inde, le Brésil, etc.

C'est ce monde qui change qui rend obligatoire pour la France une adaptation à laquelle elle ne peut échapper au risque d'être déclassée et de ne pouvoir maintenir le niveau de vie de ses citoyens.

Réorganiser l'État, redéfinir le champ d'action des collectivités territoriales, assainir les finances publiques, conforter la recherche et la formation, lutter contre la désindustrialisation par la compétitivité. À ces défis correspondent des réformes en cours.

Ces réformes changent nos habitudes, bouleversent nos repères, font appel à un effort collectif. Elles sont donc difficiles, souvent impopulaires mais cependant nécessaires.

Le pire serait de se contenter de l'immobilisme car personne ne nous attendra et le remède serait pire après, la Grèce comme le Portugal en font aujourd'hui l'amère expérience.

« La France peut supporter la vérité » écrivait le Premier Ministre, François Fillon. C'est cette vérité qu'il nous faut entendre. Elle suppose aussi l'équité dans l'effort et plus d'exemplarité dans la gestion des ressources publiques. Au-delà de la gestion de nos dossiers locaux d'aménagement et de développement, et de l'attention au devenir de nos industries en Savoie, c'est aussi à cette action que je m'emploie comme parlementaire, en ayant initié pour la première fois, un débat à l'Assemblée Nationale sur le rapport annuel de la Cour des Comptes.

Area mes devosós sentimento

Votre député Michel BOUVARD



ACTIVITÉS PARLEMENTAIRES DE VOTRE DÉPUTÉ

Débat sur le rapport annuel de la Cour des Comptes



Michel BOUVARD en pleine intervention à la tribune de l'Assemblée nationale.

C'est grâce à un amendement que Michel BOUVARD a fait adopter le 17 juin 2005 dans la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) que, pour la première fois, a pu être organisé un débat à l'Assemblée Nationale sur le rapport annuel de la Cour des Comptes. Il aura fallu pour cela modifier aussi le règlement de l'Assemblée Nationale. Ce débat a permis d'interroger les ministres sur les suites qu'ils entendent donner aux observations de la Cour, de faire préciser leurs propositions aux magistrats de la Cour des Comptes, et donc d'engager un suivi par le

parlement de recommandations qui ne doivent pas rester lettre morte.

Le Président de l'Assemblée Nationale, Bernard ACCOYER, qui a présidé cette séance, en a souligné l'importance. Il s'agit pour l'Assemblée Nationale, comme le font tous les parlements modernes, de passer plus de temps sur le contrôle de la gestion publique et moins de temps sur le vote de nouvelles lois dont l'efficacité n'est pas toujours avérée

Les propositions de loi déposées

Le 5 avril 2011, Michel BOUVARD a déposé la proposition de loi organique n°3304 relative aux créations ou augmentations de charges résultant pour les collectivités territoriales de prescriptions de l'État, et la proposition de loi sur les conditions d'adoption des prescriptions de l'État dans les domaines de compétences des collectivités territoriales.

Par ces deux propositions de loi, Michel BOUVARD souhaite que le déséquilibre qui s'est installé ces dernières années entre un État prescripteur de compétences de plus en plus nombreuses pour les collectivités territoriales, et des collectivités territoriales dans l'obligation d'en assumer financièrement la charge, soit corrigé.

En effet, la multiplication des transferts de compétences menace aujourd'hui la soutenabilité des finances publiques des collectivités. C'est le cas par exemple de

nombreux Départements menacés, à très court terme, d'asphyxie budgétaire, du fait de l'explosion de leurs dépenses obligatoires, dans le domaine social notamment (Allocation personnalisée d'autonomie, etc.).

Outre le problème de soutenabilité des dépenses, cette distorsion entre un État qui décide et des collectivités qui paient, crée également une déresponsabilisation du décideur et un manque de transparence, qui répond difficilement aux canons de la bonne gouvernance. En effet, comment la démocratie, qui implique que les citoyens jugent les élus sur leur gestion, peut-elle fonctionner lorsque les gestionnaires ne sont pas les décideurs ? Comment un État moderne peut-il continuer s'accommoder d'un cloisonnement étanche entre les prescripteurs et les payeurs?

Ainsi, ces propositions de loi visent à responsabiliser l'État prescripteur lorsqu'il prend des mesures dont le financement relève des collectivités territoriales. En d'autres termes et plus concrètement, les mesures prévues par celles-ci visent à assurer la transparence et le dialogue entre les différentes parties prenantes préalablement à l'édiction de normes par l'État, afin que les responsabilités de chacun soient claires et assumées.

Aussi, avant toute nouvelle prescription, une évaluation de l'augmentation de charge susceptible de résulter, pour les collectivités, de nouvelles normes, sera exigée du Gouvernement. De même, le Gouvernement devra présenter un dispositif prévoyant les modalités et le montant de la compensation de l'augmentation des charges en question pour les collectivités

Les amendements adoptés

Le 12 février 2011, Michel BOUVARD a déposé les amendements n°4 et n°34 à l'article 14 bis de la proposition de loi n°3146 tendant à améliorer le fonctionnement des maisons départementales des personnes handicapées et portant diverses dispositions relatives à la politique du handicap.

Ces amendements visent à rendre possible, par décret en Conseil d'État et sur avis du Conseil national consultatif des personnes handicapées, des mesures de substitution pour répondre aux exigences de mise en accessibilité des logements destinés à l'occupation temporaire ou saisonnière, lorsque l'impossibilité de remplir ces normes est prouvée (surcoûts interdisant la construction de logements, implantation du bâtiment, etc.). En effet, dans certains cas, les surcoûts qu'entraînerait la mise en accessibilité générale de nouveaux logements touristiques par exemple, compromettraient la faisabilité même de certains projets, diminuant de ce fait l'offre de logements saisonniers pour tous.

Propositions de loi cosignées

Depuis le début de l'année 2011, Michel BOUVARD a cosigné, entre autres, les propositions de loi suivantes :

- Proposition de loi n°3234 du 1^{er} février 2011 de Louis COSYNS visant à compenser l'entrave à la vie professionnelle des personnes en situation de handicap.
- Proposition de loi n°3132 de Christian ESTROSI visant à mieux responsabiliser les délinquants mineurs de plus de seize ans.
- Proposition de loi n°3198 du 2 mars 2011 de Jean DIONIS DU SÉJOUR visant à renforcer durablement la compétitivité de l'agriculture française.
- Proposition de résolution n°3255 du 23 mars 2011 d'Yves JÉGO pour une meilleure traçabilité des produits vendus en Europe au bénéfice des consommateurs et de l'emploi.

Les questions écrites de votre député

Les questions écrites sont adressées aux ministres dans le but soit d'obtenir des éclaircissements sur des points particuliers de la législation, soit de faire préciser un aspect de la politique du Gouvernement, qui dispose d'un délai de deux mois pour y répondre. Les questions écrites sont publiées chaque semaine, ainsi que les réponses des ministres, au Journal Officiel, et sur le site de l'Assemblée nationale www.assemblee-nationale.fr

Michel BOUVARD a récemment interrogé

M le Ministre des comptes publics, François BAROIN, sur la gestion de l'immobilier de l'État et sur la règle du bénéfice marchand dont bénéficient quelques grands groupes industriels et financiers permettant à cinq d'entre eux de minorer leur imposition en France, sans que cela soit réellement justifié, et entraînant une perte de recettes pour l'État de 302 millions d'€ en 2010. Michel BOUVARD souhaiterait savoir ce que le Gouvernement entend mettre en place sur ce point.

M le ministre de l'agriculture, de la ruralité et de l'aménagement du territoire, Bruno LE MAIRE, sur le bilan de la réunion du Groupe départemental de concertation sur le loup du 16 décembre 2010 à la Préfecture de Chambéry (Question n° 98277).

Michel BOUVARD rappelle la décision prise par la FNSEA (Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles) et la FNO (Fédération nationale ovine) de se retirer des groupes de concertation nationaux et locaux sur les grands prédateurs. En effet, malgré la diminution du nombre de constats d'attaques, le nombre de bêtes victimes a augmenté en 2010. Par ailleurs, les éleveurs continuent de

devoir recourir à l'emprunt pour avancer les salaires de leurs bergers, et le délai moyen d'indemnisation après attaque est encore de 83 jours. Les éleveurs s'inquiètent par ailleurs de la prise en considération en demi-teinte des craintes occasionnées par la présence du vautour fauve dans les Alpes. Ils souhaitent que les difficultés à établir un constat d'attaque de loup après intervention des rapaces sur les corps soient prises en compte. Michel BOUVARD souhaite connaître la position du Gouvernement sur ces différents points.

Réponse du ministre concerné, Bruno LE MAIRE :

L'année 2010 a vu une progression des attaques et du nombre d'animaux d'élevage victimes du loup qui a suscité une émotion légitime des éleveurs. Le nombre de victimes, dans les départements du nord des Alpes, et notamment dans celui de la Savoie, ne progresse plus tandis que les attaques se concentrent dans quelques zones. La diminution du nombre des attaques en Savoie en 2010 s'explique d'une part par la mise en œuvre des dispositifs de protection dans le département et d'autre part par la tendance à la diminution des effectifs de loups en région Rhône-Alpes. La concentration des attaques sur certains secteurs et le nombre élevé de victimes lié aux dérochements, 220 ovins environ, expliquent en revanche l'augmentation localisée des pertes. En ce qui concerne la rémunération des bergers, l'aide est effectivement versée sur la base de la présentation de fiches de paie. La possibilité de verser des avances a été expertisée mais elle ne présente pas d'intérêt car elle nécessite la présentation de garanties bancaires exigeantes. En revanche, le paiement de l'aide peut faire l'objet de trois acomptes maximum dans la limite de



L'Assemblée Nationale : cœur du débat législatif.

80 % du montant de l'aide et du paiement d'un solde. Sur la question des constats des dégâts causés par le loup aux troupeaux domestiques, des dispositions sont prévues pour faciliter ces constats, notamment en présence de charognards. Il est recommandé de protéger les cadavres des victimes (pierres, sac,...) et de ne pas les déplacer. Concernant le vautour fauve, un dispositif transitoire va être appliqué dès 2011 et jusqu'à la mise en œuvre du plan national vautour en 2012. Ce dispositif prévoit différentes mesures de nature à concilier les activités d'élevage et la présence du vautour fauve, notamment l'installation de placettes de nourrissage destinées à dissuader les rapaces de s'approcher du troupeau. Les mesures de protection sont en cours de concertation et de réflexion.

Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, Christine LAGARDE sur les questions des frais et de la mobilité bancaire des consommateurs (Question n° 93 204).

L'UFC-Que choisir de Savoie vient de rendre publique une enquête sur les frais et la mobilité bancaires. Les résultats démontrent que les établissements bancaires opposent de nombreux obstacles lorsqu'un client souhaite changer de banque. Par ailleurs, l'évolution des prix entre 2004 et 2010 de trois produits stratégiques

(carte bleue classique, commission d'intervention par incident, retrait au distributeur) met en évidence une hausse très supérieure à l'inflation constatée sur cette période (8 %). De plus, malgré l'engagement pris par les banques, le changement d'établissement s'avère particulièrement difficile pour les consommateurs. Au vu de l'échec de l'autorégulation, Michel BOUVARD demande dans quelle mesure le Gouvernement envisage une réforme d'ampleur du secteur bancaire qui soit susceptible de dynamiser la concurrence, et en particulier d'assurer une véritable mobilité bancaire.

Réponse de la ministre concernée, **Mme Christine LAGARDE**

Le Gouvernement est attentif aux difficultés rencontrées par les clients qui souhaitent changer de banques. Dans le cadre du plan d'action du comité consultatif du secteur financier

(CCSF) de 2004, intitulé « La banque plus facile pour tous », les banques ont pris une série d'engagements pour faciliter la mobilité bancaire : suppression des frais de clôture pour la fermeture de tous les comptes à vue et comptes sur livret et assimilés (LDD, LEP, Livret A et Livret Bleu); mise gratuitement à la disposition du client par la banque d'accueil d'un « guide de la mobilité ». Après avoir invité la profession bancaire européenne à élaborer un code de bonne conduite devant faciliter le changement de compte courant, le CCSF s'est réuni en 2010 afin de faire le bilan de la mise en œuvre de ces engagements après un an de fonctionnement. Ses conclusions sont mitigées et des améliorations sont demandées en particulier pour : l'information sur l'existence et la nature du service offert dès le guichet et sur les

sites Internet ; le renforcement de la prise en charge par la banque d'accueil de l'ensemble des opérations prévues, etc. Prenant acte de ce premier bilan, le ministre a demandé au CCSF de formuler 2011 recommandations pour renforcer le service d'aide à la mobilité, particulièrement l'information des consommateurs. À son initiative un dispositif a été mis en place dans le cadre de la loi de régulation bancaire et financière pour permettre un audit par l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) du respect des engagements pris dans le cadre des travaux du CCSF. Le ministre a souhaité, dès l'entrée en vigueur de cette loi, que le dispositif puisse être utilisé pour vérifier le respect des engagements pris en matière de mobilité bancaire. Il a donc saisi l'ACP en ce sens

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SAVOIE

Budget 2011:

Le budget permet de prévoir sur une année l'ensemble des recettes et dépenses qui permettront au Conseil général de réaliser ses projets et d'accomplir ses missions.

d'année (budget primitif) et fait ensuite l'objet de deux réajustements sous la forme de décisions modificatives : la DM1 votée en juin et la DM2 votée en

Voté les 31 janvier et 1^{er} février derniers, le budget 2011, d'un montant global de 533 millions d'euros, consacre 387 M € au fonctionnement et 146 M € à Il est voté une première fois en début l'investissement. Le Conseil général a décidé de poursuivre une politique volontariste sans accroître la fiscalité des ménages et des entreprises qui n'a pas augmenté en Savoie depuis 5 ans.

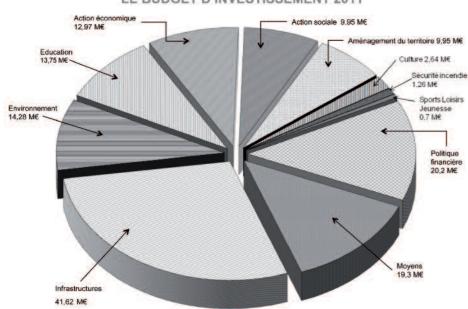
La part consacrée à l'investissement est en augmentation (141 M € au budget 2010), donnant la priorité à l'aménagement et à l'équipement des territoires qui représente plus de 26% du budget d'investissement.

Le budget consacré à l'action sociale s'élève à plus de 171 M €, soit un peu plus de 30% du budget départemental, avec en priorité l'amélioration de la prise en charge des personnes âgées et des personnes handicapées.

La session a aussi été l'occasion d'aborder quelques thèmes qui seront mis en avant en 2011 dans les politiques du Département :

- Donner la priorité à l'aménagement et à l'équipement durables des territoires.
- Favoriser l'utilisation des transports en commun et inciter au covoiturage.
- Se doter d'une politique foncière cohérente au service des territoires
- Redynamiser le site de défense de Haute-Tarentaise suite au départ du 7^{ème} BCA.
- Lancer le chantier du bâtiment principal de l'INES (Institut National de l'Energie Solaire) à Savoie Technolac |

LE BUDGET D'INVESTISSEMENT 2011



PARMI LES DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Celle-ci se réunit tous les quinze jours pour mettre en œuvre les politiques du Conseil général dans le cadre des délégations recues. Michel BOUVARD, Pierre-Marie CHARVOZ et Rozenn HARS, vice-présidents du Conseil, y siègent.

La commission permanente du 25 février a procédé à la répartition des aides départementales à l'amélioration du logement pour les propriétaires occupants ou bailleurs, pour des dossiers déposés auprès du CAL-PACT. L'ensemble de ces aides d'un montant de 750 773 € concerne 317 logements et génère un volume de travaux de près de 7,180 millions d'euros € qui sont injectés dans l'économie locale. En effet, les travaux de réhabilitation doivent obligatoirement être effectués par une entreprise ou un artisan.

Dans le cadre de son appui au des développement énergies renouvelables, le Conseil général conduit depuis de nombreuses années un soutien à l'ASDER qui étudie les projets des particuliers et des collectivités et sensibilise l'opinion aux enjeux des choix énergétiques. Il a ainsi mis en place une politique d'aide aux investissements des particuliers en complément des mesures d'incitation fiscales votées par l'Assemblée Nationale. La commission permanente a réparti plus de 422 868 € de subvention afin de soutenir des travaux d'isolation de logements, l'installation de systèmes de chauffage ou de production d'eau chaude solaires, géothermiques ou au bois.

La commission permanente du 1er février a également apporté la garantie du Département, conjointement avec les communes ou intercommunalités concernées, aux emprunts contractés par :

• l'OPAC de la Savoie pour la construction de 7 maisons locatives à

Vimines (939 000 €),

- la SEMCODA pour l'acquisition en l'état futur d'achèvement de 20 logements locatifs à La Rochette (1 738 100 €),
- l'OPAC de la Savoie pour la mise aux normes du Foyer-logement pour personnes âgées « Bonne Nouvelle » à Saint Jean de Maurienne (400 000 €).
- La Savoisienne Habitat pour l'acquisition d'un terrain et la construction de 5 maisons.

Voirie départementale

Le réseau routier départemental est composé de 3152 km de routes et 3 600 ouvrages d'art. Construire, entretenir et exploiter ce réseau est l'une des compétences du Conseil général. Ainsi, le budget 2011 du Département prévoit de consacrer près de 39,5 millions d'€ à ce poste. La commission permanente du 25 février a procédé à la répartition d'une partie de ces crédits :

- 6,6 millions € pour les travaux de maintenance du réseau routier (2 057 200 € pour notre circonscription)
- 2,8 millions € pour les travaux neufs (1 046 000 € pour notre circonscription)
- 3 millions € consacrés aux routes d'accès aux stations de sports d'hiver (871 072 € pour les routes des stations de Maurienne)

Collèges

Le Département a la charge de l'entretien des 38 collèges publics que compte la Savoie. Un crédit de 12 millions € a été affecté aux travaux d'extension, de restructuration et de maintenance dans

les collèges pour 2011.

La commission permanente du 25 février a notamment décidé d'affecter un crédit de **160 000 €** pour la réfection du terrain de sport extérieur du Collège du Val Gelon à La Rochette, et 15 000€ pour le remplacement du système de sécurité incendie du collège Côte Rousse à Chambéry.

En outre, le Département propose un soutien financier sous forme de bourse aux étudiants savoyards dont la famille réside en Savoie et sous conditions de ressources. Ainsi, la commission permanente du 25 février a accordé 89 bourses départementales pour un montant de **59 030 €**.

Dispositif CREAPOST

Le Département de la Savoie et La Poste ont signé un protocole d'accord visant à engager une concertation systématique préalable à toute modification du réseau postal et à rechercher toutes les formules de

coopération et de partenariats locaux possibles de nature à maintenir une offre de service tenant compte des réalités locales et des attentes des habitants. Le Conseil général soutient la d'agences communales ou intercommunales ou de relais points poste au sein de commerces.

Ainsi, le Département a participé à hauteur de 4 488 € pour l'aménagement d'une agence postale à Chignin, dans un bâtiment communal, et 1691€ à Arvillard pour l'aménagement d'une agence postale communale dans les

Extension du Parc d'activités du Héron, ou comment allier attractivité économique et qualité environnementale



Depuis 1995, la Zone d'activité du Héron n'a cessé d'évoluer et accueille aujourd'hui 15 entreprises (Petzl, Salaisons Raffin, etc.) pour 100 emplois auxquels il convient d'ajouter une vingtaine de saisonniers l'été. Soucieuse d'améliorer l'attractivité économique de la zone, la Communauté de communes La Rochette-Val Gelon a réalisé des travaux d'extension de son parc en 2010. Avec ses 6 nouveaux hectares, la superficie de la zone est désormais portée à 15 hectares dédiés à l'artisanat, à l'industrie et aux activités du tertiaire.

L'extension a été réalisée et financée par la Communauté de communes La Rochette-Val Gelon, soutenue par le Conseil général de la Savoie et la Région Rhône-Alpes. Une double exigence a prévalu à son aménagement. En effet, la Communauté de communes souhaitait donner aux entreprises les moyens de se développer tout en limitant leur empreinte écologique. Les règles d'urbanisme doivent répondre à des critères environnementaux, notamment en ce qui concerne l'eau et l'énergie. Le passage à une gestion communautaire de la zone avait déjà permis, en son temps, d'améliorer l'attractivité du site.

Enfin, le 28 mars dernier, la Communauté de communes a lancé le concours « Promoteurs immobiliers » visant à la construction du premier bâtiment de l'extension destiné à des activités artisanales et de production

Créations d'entreprises en Savoie : un bilan 2010 encourageant

Les organismes soutenant la création et la reprise d'entreprises en Savoie n'ont pas chômé en 2010. Qu'il s'agisse d'ADISES Active ou de Savoie Initiative, toutes deux présentent un bilan 2010 encourageant, marqué par la confirmation du Nouveau dispositif d'Aide à la Création et à la Reprise d'Entreprise (NACRE) lancé par l'État pour soutenir les entreprises sous forme de prêts d'honneur.

ADISES Active est l'antenne locale en Savoie et Haute-Savoie de France Active, association nationale qui aide depuis plus de 20 ans les personnes en difficulté à créer leur entreprise, et qui finance les entreprises solidaires (insertion par l'activité économique, associations d'utilité sociale).



Ses fonds proviennent de la Caisse des Dépôts, de l'État, de collectivités territoriales, de banques et du Fonds Social Européen (FSE), mais également de l'épargne salariale solidaire et de différents souscripteurs et donateurs.

ADISES Active vise à faciliter l'accès au crédit bancaire pour les créateurs d'entreprises par prêts d'honneur mais surtout par garantie d'emprunt bancaire. L'ensemble peut se monter à 70 000 €, offrant au porteur de projet une protection financière conséquente et une sécurisation indispensable de sa banque, condition nécessaire pour l'octroi de prêts bancaires optimaux.

En 2010, ADISES Active à soutenu 135 projets de créations ou reprises d'entreprises dans les deux Savoie, dont 103 ont fait l'objet d'un cofinancement NACRE. En effet, ADISES Active tout comme Savoie Initiative font partie des organismes labellisés pour l'application du dispositif NACRE. Le montant global des garanties d'emprunts s'est monté à 1 372 300 € en 2010 pour ADISES Active, et le montant des prêts d'honneur à 219 800 €. 1 466 emplois ont été crées et/ou concernés en Savoie et Haute-Savoie par l'ensemble des missions d'ADISES Active l'année dernière (création d'entreprises, Financement des Entreprises Solidaires, Dispositif Local d'Accompagnement).

Quant à **Savoie Initiative**, antenne locale de France Initiative, le bilan 2010 est également très positif. L'association est dirigée par l'Agence Économique de la Savoie, et est destinée à soutenir les créateurs et repreneurs d'entreprises de tous secteurs d'activité. Elle apporte son soutien à des porteurs de projets sous la forme de prêts d'honneur sans intérêt ni garantie (de **3 000 € à 20 000 €, 35 000 €**), de suivi technique personnalisé assuré par un animateur économique local,

et de parrainage par un chef d'entreprise. Les fonds de Savoie Initiative proviennent de la Caisse des Dépôts, de la Région Rhône-Alpes, du Conseil général de la Savoie, des collectivités territoriales, des entreprises et banques.

En 2010, 101 projets de créations et reprises d'entreprises ont été suivis par Savoie Initiative, chiffre équivalent à 2009. Sur ces 101 projets, 36 ont pu faire l'objet d'un cofinancement NACRE. Sur le plan financier, l'engagement en prêts d'honneur s'est élevé à 876 300 € sur les fonds de Savoie Initiative, 239 000 € pour NACRE et 36 500 € de subventions Idéclic Prime (subvention de la Région Rhône-Alpes accordée aux créateurs d'entreprises ayant obtenu un prêt d'honneur). Les emprunts bancaires couplés à ces dispositifs atteignent 6 millions €. En 2010, 210 emplois ont pu être créés ou maintenus en Savoie *via* Savoie Initiative.



Qui sont ces porteurs de projet ? 73% sont des demandeurs d'emploi et 44% sont des femmes. 1/3 des dossiers concerne des reprises d'entreprises. Loin de se concurrencer, ADISES Active et Savoie Initiative travaillent de manière complémentaire afin d'offrir aux porteurs de projets l'aide la plus adaptée, augmentant de ce fait les possibilités de soutien aux nouveaux entrepreneurs de notre Département



Alpespace : lancement de la nouvelle plateforme technologique Crystal Innov

Le bâtiment technologique CleanSpace d'Alpespace accueille depuis le début d'année la plateforme Rhône-Alpes Crystal Innov, spécialisée dans les nano-cristaux, composants majeurs pour les filières photovoltaïques, optiques et semi-conducteurs. La plateforme comprend une trentaine d'entreprises et de laboratoires de

haute technologie. Le projet a été porté par l'Université Claude Bernard Lyon 1 et sa filiale Lyon Ingénierie Projets. L'objectif est de développer les matériaux d'avenir à partir des nano-cristaux, et de tester leurs applications industrielles. La plateforme occupe 1 700 m² sur les 7 000 m² de CleanSpace.

Michel BOUVARD, vice-président du Syndicat Mixte Alpespace, s'est beaucoup investi pour l'implantation de Crystal Innov dans le CleanSpace. Ce bâtiment neuf, dédié aux activités de recherche et développement en micro/nanotechnologie, peinait ces dernières années à trouver des occupants, notamment en raison de la crise économique. Le projet s'est monté à 2 millions €. L'État et la Région Rhône-Alpes y ont respectivement contribué à hauteur de 500 000 €, l'Europe via le FEDER, à hauteur de 400 000 €, et le Conseil général de la Savoie, à hauteur de 200 000 €.

400 000 € ont été investis par les entreprises partenaires, laboratoires et Universités. Un tel niveau de technologie en Combe de Savoie est une excellente nouvelle en raison de l'importance que joue l'innovation dans le choix d'implantation d'entreprises ou d'industries d'avenir sur un territoire ■



Le CleanSpace

Subvention exceptionnelle accordée à l'Université de Savoie par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche



Afin de compléter le Contrat de Projet État-Région (CPER) destiné au développement de l'Université de Savoie et qui s'élève à **24 millions € sur la période 2007-2013**, Michel BOUVARD et Jean-Pierre VIAL, Sénateur de la Savoie et Vice-président du Conseil général en charge de l'enseignement supérieur, ont obtenu auprès de la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, Valérie PÉCRESSE, une **subvention exceptionnelle de 7 millions €**.

Cette subvention est destinée à un programme de réhabilitation et d'extension de l'Université de Savoie.

2,5 millions € seront accordés dès 2011 pour mettre à niveau le site de Jacob-Bellecombette. À cela vient s'ajouter 1 million € attribué par le Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS) pour adapter les logements étudiants du Bourget-du-Lac aux standards internationaux. Ainsi, dès cette année et grâce à cette subvention, l'État accorde 3,5 millions € en plus du CPER à l'Université de Savoie.

Cette somme sera complétée à hauteur de 3,5 millions € d'ici 2013, en fonction de l'avancement des projets et de la participation des collectivités territoriales. L'effort total de l'État en faveur l'Université de Savoie sur la période 2007-2013 est conséquent puisqu'il se monte à 21 millions €

NB : Pour rappel, le CPER 2007-2013 est destiné à différentes opérations immobilières de l'Université de Savoie, dont l'aménagement du campus du Bourget-du-Lac, la construction de l'Institut National de l'Energie Solaire (INES), la construction d'une bibliothèque universitaire et l'extension de la maison de la mécatronique à Annecy-le-Vieux.

PIERRE-MARIE CHARVOZ

vice-président du Conseil général, suppléant de Michel BOUVARD, Conseiller général du canton de Saint-Jean-de-Maurienne et maire de Saint-Jean-de-Maurienne



Pierre-Marie Charvoz

Centre hospitalier de Saint-Jean-de-Maurienne : les investissements portent leurs fruits

Les efforts réalisés par Michel BOUVARD et Pierre-Marie CHARVOZ pour préserver l'hôpital de Saint-Jean-de-Maurienne d'une fermeture ont porté leurs fruits.

L'activité du Centre hospitalier au cours de l'hiver a démontré son utilité pour les habitants de la vallée de la Maurienne et les touristes.

Des financements importants ont permis de le moderniser (notamment 7 000 € du Conseil général de la Savoie pour l'installation de panneaux solaires). De nouvelles activités de chirurgie ont été mises en place, une filière gériatrique est en développement et les synergies avec l'hôpital de Chambéry permettent davantage d'efficacité.

Les personnels du Centre hospitalier interviennent également dans les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) et à domicile.

Depuis janvier, le Centre hospitalier possède une hélisurface. Elle permet de déposer tous les aéronefs d'État (gendarmerie et protection civile). Le temps de transport des patients s'en trouve sensiblement raccourci. Auparavant, un blessé transporté par hélicoptère devait être transféré dans une ambulance afin d'être transporté à l'hôpital, soit 15 minutes de transport supplémentaire. En moyenne depuis sa mise en service, trois transports héliportés par jour ont été réalisés, soit 6 rotations

« Plan ski écoles 2010-2011 » : pari gagné!

Dans le précédent numéro de Savoie d'Aujourd'hui, nous vous présentions le « Plan ski écoles », mené par la ville de Saint-Jean-de-Maurienne, qui a permis cet hiver à 470 enfants des écoles de skier gratuitement dans les différentes stations du domaine des Sybelles.

La mobilisation des bénévoles de l'Association Départementale pour les Activités Physiques à l'Age de la Retraite (ADAPAR), du Club Alpin Français (CAF) et des Cyclotouristes Mauriennais pour accompagner les enfants, a été une réussite, et concrétise le « mieux vivre ensemble » qui nous est cher.

En conclusion du « Plan ski écoles » 2010-2011, les enfants ont été réunis au Corbier pour le Challenge inter-écoles. Des activités adaptées aux différents niveaux ont été proposées. L'école Saint-Joseph a remporté le Challenge, mais les autres écoles n'ont pas démérité

Saint-Jean-de Maurienne : en tête du peloton des événements cyclistes en 2011

Saint-Jean-de-Maurienne, le « Paradis des cyclo-grimpeurs », se prépare à l'accueil de plusieurs événements cyclistes. Du 27 au 29 mai, la Ville donnera le coup d'envoi national de la 15 ème édition de la Fête Nationale du Vélo. Diverses activités ouvertes à tous, débutants et confirmés, seront proposées, avec en fil rouge « les 24h vélo » dans les rues du centre-ville. D'autre part, la capitale mauriennaise mise cette année sur les prologues. Le dimanche 5 juin, le prologue du Critérium du Dauphiné, dernière grande épreuve avant le Tour de France, se déroulera dans les rues de la ville. À noter que l'arrivée du Critérium sera jugée à la Toussuire le dimanche suivant.



Arrivée du Tour de France à Saint-Jean-de-Maurienne le 13 juillet 2010

Le jeudi 16 juin, ce sera le lancement du **Tour des Pays de Savoie**, épreuve rassemblant des coureurs semi-professionnels. Un prologue sur un parcours légèrement différent de celui du Critérium du Dauphiné est prévu. Enfin, c'est devenu une tradition, le départ de la **Transmaurienne-Sybelles**, épreuve de VTT à étapes, sera donné en nocturne au cœur de Saint-Jean-de-Maurienne, le mercredi 3 août.

La Ville affirme sa volonté d'un développement touristique tourné vers le vélo et la clientèle cyclotouriste. Enfin, après le bornage des cols et l'installation de systèmes de chronométrage, le Conseil général de la Savoie envisage désormais une amélioration sensible des voies cyclables sur les routes départementales

DANS LA CIRCONSCRIPTION

Réseau ferré de France (RFF) s'engage à démanteler l'évitement ferroviaire de Pontamafrey

Les démarches engagées par le maire de Pontamafrey-Montpascal, Philippe FALQUET, soutenu par Michel BOUVARD, depuis une vingtaine d'années sont en passe d'aboutir : la ligne d'évitement ferroviaire qui traverse la commune, visible depuis la RN 6 et l'autoroute 43, caractérisée par ses supports de caténaires en bois, pourrait être démontée d'ici la fin 2011.

Le 25 février 2011, Michel BOUVARD recevait la notification officielle d'Alain QUINET, Directeur général délégué de RFF,



L'évitement ferroviaire de Pontamafrey

propriétaire des infrastructures ferroviaires, mentionnant l'engagement de l'entreprise « de déposer les installations ferroviaires et de céder à la commune l'intégralité du foncier libéré ».

Cette ligne, achevée en septembre 1965, avait pour objectif de garantir la continuité de la circulation ferroviaire entre la France et l'Italie en cas de crues de l'Arc et du torrent de la Ravoire. En effet, à l'époque, le torrent de la Ravoire non équipé, pouvait transporter des tonnes de boues torrentielles se déversant dans l'Arc et provoquant l'inondation de la zone. Or, la réalisation d'une plage de dépôt en amont à Montpascal a permis de régler ce problème, et les seules crues de l'Arc de ces dernières années n'ont pas justifié l'usage de l'évitement, qui s'est dégradé au fil des ans. Non-utilisé, celui-ci s'est progressivement transformé en friche industrielle.

Cette dépose, prévue initialement au mieux dans trois ans lors de travaux sur la voie principale, a été avancée à cette année. Elle devrait se dérouler en deux phases : tout d'abord, l'isolation de la voie d'évitement de la voie principale, permettant son démantèlement et la remise du foncier, puis la dépose des appareils de voies sur la voie principale.

Il s'agit donc d'une excellente nouvelle pour la municipalité de Pontamafrey-Montpascal, qui voit s'ouvrir de belles perspectives pour l'utilisation de ce foncier, mais également pour toute la Maurienne, qui récupère sa qualité paysagère d'antan

Inauguration des télésièges du Plan-du-Moulin et du Chalet-de-la-Balme Blanchard à Saint-Sorlin-d'Arves en présence de Thierry MARIANI, Secrétaire d'État aux Transports

Le 4 février dernier, le Secrétaire d'État aux Transports, Thierry MARIANI, a répondu présent à l'invitation de Michel BOUVARD et de Robert BALMAIN, Maire de Saint-Sorlin-d'Arves, pour l'inauguration des deux nouveaux télésièges du Plan-du-Moulin Express, débrayable 6 places, et du Chalet-de-la-Balme Blanchard, 4 places à pinces fixes du constructeur Leitner.

Ces deux télésièges sont le fruit d'un investissement de 12 millions € de la Société d'aménagement de Saint-Sorlin-d'Arves (SAMSO), avec le soutien des banques et d'OSEO, dont Michel BOUVARD est membre du Comité d'orientation stratégique.

Ces nouveaux télésièges mettent en valeur le secteur de la Balme, un peu délaissé ces dernières années de l'avis même de Robert BALMAIN.



Michel Bouvard lors de l'inauguration du télésiège du Plan-du-Mollard à Saint-Sorlin-d'Arves entouré à sa gauche de Thierry Mariani, Secrétaire d'État aux Transports ; Robert Balmain, Maire de Saint-Sorlin ; Gaston Maulin, PDG de la SAMSO, et à sa droite, de Jean-Pierre Vial, Sénateur de la Savoie.

Ces engins de qualité sont désormais indispensables pour permettre aux stations de Maurienne d'améliorer l'attractivité de leur domaine skiable. Au-delà du gain de temps et du confort offerts, ces deux remontées rendent désormais accessible à tous une partie élevée du domaine, équipée d'une nouvelle piste débutants ralliant à la station

Parallèlement et de manière essentielle, comme l'a indiqué Michel BOUVARD, ces télésièges ont un intérêt environnemental majeur, puisque leur empreinte écologique est fortement réduite : ils consomment moins d'énergie, sont moins bruyants et moins nombreux qu'auparavant. En effet, ils ne remplacent pas moins de 6 téléskis et 1 télésiège.

Michel BOUVARD a salué l'investissement de la SAMSO et de son PDG, Gaston MAULIN, depuis de très nombreuses années pour le développement du parc de remontées mécaniques de Saint-Sorlin-d'Arves. En effet, la SAMSO a investi 50 millions € dans la station depuis 10 ans. Comme l'a souligné le Secrétaire d'État, ces opérations, lourdes financièrement, ne peuvent voir le jour que grâce à une collaboration entre les exploitants et les collectivités territoriales.

Enfin, relativement à la loi d'accessibilité des personnes handicapées, Michel BOUVARD a évoqué la nécessité de l'adapter aux réalités des stations, tout en offrant le meilleur accueil aux personnes concernées. En effet, est-il véritablement indispensable d'obliger tous les appartements de tous les immeubles à vocation touristique à appliquer ces nouvelles normes, sachant que les coûts que cela implique peuvent dans certains cas condamner les établissements, et diminuer de ce fait l'offre globale d'accueil ?



Subvention pour l'aménagement des locaux de l'école de musique de Saint-Jean-de-Maurienne

Suite à l'intervention de Michel BOUVARD et de Pierre-Marie CHARVOZ, Maire de Saint-Jean-de-Maurienne, en faveur de la **réhabilitation des locaux du Centre Louis Armand** destinés à accueillir l'école de musique de St Jean de Maurienne, le Ministre de l'Intérieur a accordé l'attribution d'une subvention d'État de **90 000 €** à ce projet ■



Les cuves de coke de Rio Tinto, composé essentiel du carbone.

Suivi de la situation de l'usine Rio Tinto Alcan

Michel BOUVARD et Pierre-Marie CHARVOZ suivent de près l'avenir de l'usine Rio Tinto Alcan (RTA) de Saint-Jean-de-Maurienne. **Des négociations sur les prix de l'énergie sont actuellement en cours pour trouver une solution viable pour les industriels électro-intensifs, dont fait partie RTA**. Rappelons que l'électricité représente environ 30% des coûts de production de l'entreprise.

Le contrat historique d'achat d'électricité à prix fixe existant entre Alcan et EDF prendra fin en 2013. Il est donc indispensable de veiller à ce qu'un contrat d'achat satisfaisant soit établi pour la suite, tenant compte du dispositif Exeltium, des avancées de la loi NOME (rémunération de l'interruptibilité,

etc.), et des normes de la Direction générale de concurrence de Bruxelles. Des idées sont également à chercher du côté de RTA pour trouver des process de fabrication innovants, permettant de diminuer la consommation d'électricité du site. La solution pourrait se trouver à mi-chemin entre un contrat satisfaisant de la part d'EDF, et des investissements de RTA pour améliorer ses process.

L'année 2010 a été marquée pour l'entreprise de Saint-Jean-de-Maurienne par une réorganisation, une amélioration de sa performance, et la confirmation de son positionnement sur le marché porteur du fil d'aluminium (électricité, automobile). L'activité de Recherche et Développement (R et D), en partenariat avec le Laboratoire de Recherche des Fabrications (LRF), est également un facteur clé pour l'avenir du site



Signature de la Convention Stations Durables / Programme Espace Valléen à l'Espace Baroque de Lanslebourg

Le projet de développement touristique durable de Haute Maurienne Vanoise se concrétise

Le 14 janvier 2011, Michel BOUVARD a participé à une journée organisée par la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise (CCHMV), marquée par la signature de la Convention Stations Durables/Programme Espace Valléen de Haute Maurienne Vanoise, l'inauguration du télésiège skippy de la Colomba, et du VVF-Village Vacances rénové à Val Cenis-Lanslevillard.

La Convention Stations Durables/Programme Espace Valléen de Haute Maurienne Vanoise est un projet global de développement à l'horizon 2025, basé sur la promotion d'une offre touristique

ludique et familiale pérenne, dans une approche « quatre saisons ». Ce projet passe entre autres par l'amélioration de l'offre d'hébergement et des transports en commun, par la modernisation de l'offre de randonnées et de refuges, etc. L'objectif étant d'allier tourisme, environnement, développement économique et bien vivre pour la population locale. Le porteur de projet est la CCHMV et le territoire concerné s'étend de Bramans au Col de l'Iseran.

Le programme d'action de la Convention s'élève à 9,4 millions €. Les financeurs sont la Région Rhône-Alpes pour 800 000 €, le Conseil général de la Savoie dans le cadre du Contrat de Station de Moyenne Montagne, pour 700 000 €, l'Europe, pour 1,157 million € et l'État pour 571 000 €.

L'inauguration du télésiège 6 places débrayable de la Colomba à Val Cenis, équipé du dispositif skippy de Dopplemayr, particulièrement adapté à la sécurité-enfants, a également été un temps fort de la journée. Cette remontée permet de remplacer 2 télésièges et 1 téléski. Comme l'a rappelé Jean-Pierre JORCIN, Président de la SEM du Mont-Cenis, l'investissement pour ce télésiège s'est monté à 5,5 millions €.

Enfin, l'inauguration du VVF rénové de Lanslevillard a été l'occasion pour tous les financeurs de rappeler l'importance de favoriser le tourisme social et solidaire, permettant au plus grand nombre de familles de bénéficier de vacances économiques et de qualité en montagne. La rénovation a permis entre autres la création d'un restaurant et la réhabilitation de 36 logements, pour un montant total de travaux s'élevant à 1,7 millions €. La Région Rhône-Alpes et le Département de la Savoie ont respectivement contribué à hauteur de 320 000 € et de 110 000 € aux travaux ■



Inauguration du VVF rénové de Lanslevillard

EN BREF

La parole est à Christian ROCHETTE, Conseiller régional et Président de la Fédération des Maires de Savoie



Christian Rochette : homme de terrain et conviction

Conseiller régional, Président du Syndicat de Pays de Maurienne, et récemment élu Président de la Fédération des Maires de Savoie, Christian Rochette nous fait part de son action au Conseil régional et de sa mission au sein de la Fédération des Maires.

« Voilà plus d'une année que je siège à la Région Rhône-Alpes en qualité de Conseiller régional, avec le devoir de représenter la Savoie et particulièrement la Maurienne, le Val Gelon et la Combe de Savoie. Afin de répondre aux demandes du territoire, j'ai choisi de siéger aux commissions suivantes : aménagement du territoire, tourisme et développement durable, transports (Lyon-Turin, Comité de ligne).

Bien sûr les motifs d'intervention ne manquent pas. Pour l'aménagement du territoire, j'ai pu soutenir et défendre les projets de contrats en cours avec la Région : **contrat de développement durable du Pays de Maurienne**, pour lequel, j'ai pu porter le projet auprès de l'exécutif régional, au niveau du comité d'avis ; **contrat de développement durable d'Arlysère** où je siège en qualité de représentant régional et que j'ai

soutenu lors de sa passation devant le comité d'avis d'aménagement du territoire, et les **contrats de stations durables**, pour qu'ils soient validés en comité d'avis tourisme (où je siège également). Il s'agit des contrats de Haute-Maurienne, de l'Arvan Villards, de la Norma (Valfréjus-Modane et Aussois). Ces trois contrats ont été validés par l'Assemblée Plénière du 8 avril dernier et j'ai pu les soutenir.

Par ailleurs de nombreuses communes et associations me sollicitent régulièrement pour appuyer et suivre l'évolution de leurs dossiers, car aussi étonnant que cela puisse paraître les dossiers "errent" parfois longtemps avant d'arriver au "bon" décideur. C'est pourquoi, connaissant les rouages de l'administration régionale, je me fais un devoir de suivre au quotidien le périple des dossiers. Aussi j'ai fait ressortir un dossier sur la forêt pour une commune de Tarentaise, et ai mis « au dessus de la pile" le dossier du merlon de protection de Gresy-sur-Isère, dont le maire attendait une réponse depuis plus d'un an.

Je suis attentivement les dossiers des associations :

- pour des projets relatifs à l'engagement associatif l'Acca d'Aiguebelle, qui a obtenu **3500** €, à l'inverse de Bonvillaret, dont le projet n'a pu être retenu.
- pour l'APEI Maurienne, j'ai joué les modérateurs pour qu'une rencontre ait lieu entre l'association et les services (en donnant mon sentiment aux services bien sûr)
- pour de grand Filon à St Georges d'Hurtières, malgré mon intervention, la Vice-présidente n'a pas voulu revenir sur le refus de participation au fonctionnement.
- pour le marathon de Bessans, etc.

Quelques exemples de mon action pour les communes :

- intervention positive pour Sainte-Marie-de-Cuines sur leur projet photovoltaïque du groupe scolaire Edelweiss ;
- pour Saint-Leger, appui pour le mur d'escalade et une solution dans le cadre du contrat ;
- Saint-Sorlin-d'Arves, soutien du projet de réhabilitation de l'ANAE, projet d'1 million €;
- Bramans (traversée du Verney, projet de centrale hydraulique, projet crédit d'étude validé de **20 000 €**, réhabilitation bâtiment communal "jeunesse et sports", prise en charge de l'expertise à 50%);

Et aussi pour les contrats ou aides spécifiques:

- le PSADER : Projet de contrat agricole Maurienne qui va être présenté à la Région le 13 mai prochain.
- la filière bois avec des sollicitations sur les demandes relatives aux chaudières bois (bois énergie)
- politique d'aide au commerce avec le bénéfice du FISAC, Fonds d'aide aux commerces de l'État (OCM).

Voici quelques exemples auxquels il conviendrait d'ajouter toutes les interventions lors du passage des dossiers du territoire en séance plénière ou en commission permanente.

Mon mandat de **Président du Syndicat de Pays de Maurienne** me permet également d'intervenir sur plusieurs axes de développement de la Maurienne :

- culture: réflexion pour la mise en œuvre du projet culturel ;
- pastoralisme: suivi du plan pastoral territorial du Pays de Maurienne pour l'aide et le développement du pastoralisme ;
- charte de Pays: élaboration de la charte de Pays de Maurienne qui présidera à l'ensemble des interventions contractuelles en faveur du développement pour les 5 ou 6 ans à venir, pour le foncier, l'économie, les déplacements, l'aménagement du territoire et le social ;

- le SCOT, Le Schéma de Cohérence Territorial est en projet et devra permettre d'avoir une vision de l'urbanisme à l'échelle de la Vallée de la Maurienne ;
- L'OCM : aide au commerce ;
- au niveau transfrontalier avec le Plan Intégré Transfrontalier (PIT) ;
- au niveau local avec les transports scolaires ;
- les plans communaux de sécurité, la gestion des rivières, le soutien aux communes et l'information des intercommunalités.

Par ailleurs, je préside depuis cette année la **Fédération des maires de Savoie** avec laquelle nous essayons de favoriser la formation des élus, et de répondre aux exigences et sollicitations départementales, en plus de les représenter.

Ainsi a été mise en place la représentation des élus communaux à la Commission Départementale de l'Intercommunalité. Cela s'est passé de la manière la plus équilibrée possible (territoire et politique) et avec une décision unanime des représentations locales Maurienne, Tarentaise, Chambéry.

Cette commission de près de 40 membres va jouer un rôle clé dans la mise en place de l'intercommunalité en Savoie, l'État voulant une refonte et une mise en place de l'intercommunalité sur tout le territoire.

Voilà une vue partielle, mais assez juste des actions auxquelles je contribue à temps plein.

Je me félicite de la bonne volonté et de la collégialité dans laquelle nous travaillons et ceci au profit de notre territoire. Ceci est tellement douloureux de voir à la Région les groupes majoritaires de gauche se déchirer à chaque assemblée, que j'en apprécie d'autant plus le climat au SPM ou à la Fédération des maires de Savoie

LCP - In Situ – Émission avec Michel BOUVARD en Haute-Maurienne



La Chaine Parlementaire (LCP) en partenariat avec la Caisse des Dépôts, réalise des reportages de présentation par les députés de leur circonscription. Le 14 janvier 2011, l'équipe de In Situ a suivi Michel BOUVARD lors d'une journée marathon en Haute Maurienne. Pour visualiser ce

reportage dans lequel votre député présente les enjeux de développement des territoires de montagne, rendez vous sur le site internet de LCP, à l'adresse suivante : http://www.lcp.fr/emissions/in-situ

Nous avons besoin de vous!

C'est grâce à votre soutien que nous pouvons mener notre action avec encore plus d'efficacité, grâce à votre contribution à l'association Savoie d'Aujourd'hui. Nous vous remercions par avance pour votre cotisation au titre de l'année 2011 ou de votre don, quel que soit son montant. C'est ce qui nous permet d'améliorer notre implantation locale, d'éditer journaux et lettres d'information.

L'association Savoie d'Aujourd'hui est officiellement reconnue par la commission nationale des comptes de campagne et de la vie politique comme un groupement politique. L'adhésion à l'association Savoie d'Aujourd'hui ouvre la possibilité d'une réduction d'impôt de 66 % de la cotisation ou du don. Un reçu vous sera adressé, assurant l'anonymat par rapport au bénéficiaire du don, évitant ainsi toute connaissance du groupement aidé par les services fiscaux. Seule l'adhésion des particuliers est autorisée, les entreprises ou associations ne peuvent pas cotiser.

>╬.

Bulletin d'adhésion ou d'abonnement

NOM	Prénom
Adresse	
Code Postal	Commune • NOUVEAU•
□ adhère à l'association Savoie d'Aujourd'hui (35 €)	□ s'abonne à Savoie d'Aujourd'hui - Abonnement numérique : 5 €
☐ effectue un don de€	E-mail:
□ s'abonne à Savoie d'Aujourd'hui - Abonnement simple: 5 €	

Le chèque est à libeller à l'ordre de A.D.F. Savoie d'Aujourd'hui. À retourner à : Savoie d'Aujourd'hui, 16, place de la Sous-Préfecture 73 300 ST JEAN DE MAURIENNE

Savoie d'Aujourd'hui - Lettre d'information trimestrielle N° 154 Avril 2011 - Directeur de la publication: J. BRUNIER - Rédacteur en chef: G. ROSSETTI - N° de commission paritaire: 50740 - N° ISSN/ 075068816 - Dépôt légal: Avril 2011 - Imprimerie Salomon - St-Jean-de-Maurienne